

DEC111368DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 7198

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, de l'unité mixte de recherche n° 7198, intitulée « Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DUBOIS ;

Décide

Délégation est donnée, à **Monsieur Thierry Belmonte**, directeur de recherche au CNRS, directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Belmonte, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Monsieur Pierre Brunet**, ingénieur d'études 1^{ère} classe CNRS, directeur adjoint de l'unité.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Belmonte et de Monsieur Pierre Brunet, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Madame Sabine Denis**, professeur des universités, chef du département 3-SI2M.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Belmonte, de Monsieur Pierre Brunel et de Madame Sabine Denis, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Monsieur Jamal Bougdira**, professeur des universités, chef du département 2-CP2S.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Belmonte, de Monsieur Pierre Brunet, de Madame Sabine Denis et de Monsieur Jamal Boudgira, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Monsieur Michel Vergnat**, professeur des universités, chef du département 1-P2M.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Belmonte, de Monsieur Pierre Brunet, de Madame Sabine Denis, de Monsieur Jamal Boudgira et de Monsieur Michel Vergnat, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Monsieur Denis Fix**, secrétaire général de l'unité.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 15 juin 2011

Jean-Marie DUBOIS

Directeur de l'UMR 7198